



Travaux location et état des lieux d'entrée

Par **forestwolf**, le **19/12/2011 à 18:51**

Bonjour, rnNous venons de louer un appartement cependant lors de l'état des lieux d'entrée nous avons remarqué plein de petits soucis lino gribouillé au stylo, des coins de murs abîmés par le passage de meubles, murs salles, douche très salle avec calcaire. Le propriétaire va faire les travaux de rénovation en 1 semaine. Nous voulons savoir si nous pouvons demander une diminution du loyer pour cette période ? rnsachant que l'accès au logement ne nous ai pas interdit et le propriétaire dit que l'on peut venir déposer les meubles rn(mais bon nous préférons que tout soit propre et que le propriétaire ne soit pas présent pour effectuer les travaux lorsque nous allons emménager) rnDernière question le propriétaire nous signale que pour les travaux il a la clé donc pas besoin de lui ouvrir la porte peut-on changer le barillet une fois les travaux finis? rnMerci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **19/12/2011 à 19:30**

Bonjour, déjà avez vous bien fait noté tous les dégâts dans l'appartement et le bailleur s'est-il engagé par écrit à tout remettre en état. Pour une semaine, vous ne pouvez ps demander de diminution de loyer autant qu vous pouvez emménager puisqu'il vous laisse mettre vos meubles : il faut que les travaux durent plus de 40 jours. Bien-sur que vous pouvez changer le barillet de la porte d'entré dès votre arrivée et cela sans rien dire et demander, cordialement

Par **forestwolf**, le **19/12/2011 à 21:56**

Oui nous avons fait noter tous les dégâts en revanche il est vrai que le propriétaire ne s'est

pas engagé par écrit pour la remise en état du logement.
cocotte1003